

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE MONTMAGNY

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 4 avril 2022, à la salle des Bâisseurs du Centre de la Volière, 19H00.

En présence des conseillers :

Madame Édith Rousseau, messieurs Simon Nadeau, Luc Vézina, Yvon Roy et Michel Rousseau formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Gariépy, maire.

Absence motivée monsieur Pierre Larouche

Madame Sylvie Dorval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Pierre Gariépy, maire, souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19H02. Monsieur le maire mentionne que cette séance est tenue selon les directives de la Santé publique. Cette dernière est diffusée via Facebook et avec public.

2. Adoption de l'ordre du jour

2022-04-01 ADOPTION DE L'ORDRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit :

01. Ouverture de la séance
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Adoption des procès-verbaux du mois de mars 2022
04. Présentation et adoption des comptes
05. Dossier érosion des berges chemin de la batture
 - a. Dépôt de demande de *Certification d'autorisation d'urgence auprès du MELCC*, par Bioptère.
06. Dépôt du rapport d'audit de conformité – Rapports Financiers
07. Emploi municipale :
 - a. Poste de préposé(e) au camping
 - b. Préposé(e) à l'entretien, poste permanent à horaire réduit
 - c. Préposé(e) exposition mi-carême, poste saisonnier
08. Avis de motion – Règlement 2022-04-144 – Ajout de signalisation chemin de la Haute-Ville
09. Accès au fleuve – demande de la Corporation de la Sauvagine de L'Isle-aux-Grues
10. Demande CPTAQ
11. Renouvellement des contrats d'assurance
 - a. Police assurance MMQP-03-018070.17
 - b. Police assurance FQM 18070-1
12. Varia
13. Période de question
14. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Simon Nadeau

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté, le point 12 Varia, restant ouvert.

ADOPTÉ

03. Adoption des procès-verbaux du mois de mars 2022

2022-04-02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2022**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 mars 2022 à 19H, a été préalablement remis à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Luc Vézina

ET APPUYÉ PAR monsieur Michel Rousseau

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, du 7 mars 2022 soit approuvé.

ADOPTÉ

2022-04-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2022**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 10 mars 2022 à 18H42, a été préalablement remis à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Roy

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, du 10 mars 2022 soit approuvé.

ADOPTÉ

2022-04-04 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MARS 2022**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 21 mars 2022 à 18H30, a été préalablement remis à chaque membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Rousseau

APPUYÉ PAR madame Edith Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, du 21 mars 2022 soit approuvé.

ADOPTÉ

04. Présentation et adoption des comptes

2022-04-05 **PRÉSENTATION ET ADOPTIONS DES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes pour le mois d'avril 2022, préparée par la directrice générale et greffière-trésorière, est remise à chaque membre du Conseil et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Roy

ET APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes pour le mois d'avril soit approuvée au montant de 116 703,28\$

ADOPTÉ

05. Dossier érosion des berges chemin de la batture

2022-04-06 **DÉPÔT DE DEMANDE DE CERTIFICATION D'AUTORISATION
D'URGENCE AUPRÈS DU MELCC (ministère de l'Environnement et de la
lutte contre les changements climatiques)**

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues fait face à des problèmes d'érosion et de submersion côtière à plusieurs endroits sur son territoire, problème dûment documenté par les spécialistes et groupes environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Batture, unique lien routier entre l'îles aux Grues et l'Isle aux Oies est menacé par l'érosion côtière;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Batture a un impact positif sur l'économie de l'Isle-aux-Grues;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation en cours de l'*Étude de faisabilité sur l'utilisation de techniques de génie végétal visant la protection du chemin de la Batture de l'érosion, Isle-aux-Grues* et la production d'une coupe-type d'un projet-pilote d'intervention pour contrer l'érosion au site d'étude sud;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un projet-pilote de stabilisation des berges doit avoir lieu rapidement afin d'éviter que le chemin de la Batture soit endommagé par l'érosion;

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire, ainsi que d'autres demandes de permis ou autorisations, entre autres auprès du MFFP (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser le dépôt d'une demande de *certificat d'autorisation d'urgence auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* et d'autoriser Biopterre (Mme Béatrice Perron) de déposer la demande au nom de la Municipalité;

D'autoriser la directrice générale Sylvie Dorval et le maire Pierre Gariépy à signer toute demande relative à ce projet;

D'autoriser Biopterre (Béatrice Perron) et la MRC de Montmagny (Catherine Plante aménagiste) à déposer toute demande de permis et de certificat d'autorisation nécessaire à la réalisation du projet de stabilisation des berges sur le chemin de la Batture

ADOPTÉ

06. Dépôt du rapport d'audit de conformité – Rapports financier

2022-04-07 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ – RAPPORTS FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, transmet à la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues la version définitive du rapport d'audit portant sur la transmission de notre rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être déposé lors de la séance du Conseil;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Luc Vézina

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport d'audit de conformité des rapports financiers transmis par la Vice-présidente de la Commission municipale du Québec soit déposé, en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

ADOPTÉ

07. Emploi municipale :

- a. Préposé terrain de camping
- b. Préposé(e) entretien, poste permanent à horaire réduit
- c. Préposé(e) exposition mi-carême

a. Préposé terrain camping

2022-04-04 PRÉPOSÉ AU TERRAIN DE CAMPING

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Vézina occupe le poste de préposé au terrain de camping depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QU'il est disponible et toujours intéressé par ce travail;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yvon Roy

APPUYÉ PAR madame Edith Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Robert Vézina soit réembauché pour occuper le poste de préposé au camping pour la saison estivale 2022.

ADOPTÉ

b. Préposé(e) à l'entretien, poste permanent à horaire réduit

2022-04-09 PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN, POSTE PERMANENT À HORAIRE RÉDUIT

CONSIDÉRENT QUE les besoins d'entretien quotidiens et les tâches de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues ont augmentés;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et les tâches sont réparties sur une base annuelle

CONSIDÉRANT QU'un nouveau bâtiment sera ajouté et l'entretien nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer le travail, l'embauche d'un(e) nouvel(le) employé(e) est nécessaire.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Edith Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues embauche un(e) employé(e) permanent à horaire réduit.

QU'une offre d'emploi soit transmise par publipostage.

ADOPTÉ

c. Préposé(e), exposition mi-carême, poste saisonnier

2022-04-10 **PRÉPOSÉ(E), EXPOSITION MI-CARÊME, POSTE SAISONNIER**

CONSIDÉRANT la création par la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, d'une exposition des costumes de la mi-carême;

CONSIDÉRANT QU'une personne devra être présente sur les lieux pour l'accueil et diriger les visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le besoin en personnel sera pour la saison estivale, soit du 24 juin au 5 septembre;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Edith Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité embauche un(e) étudiant(e) ou une autre personne pour effectuer le travail.

QU'une offre d'emploi soit transmise par publipostage.

ADOPTÉ

08. Avis de motion – Règlement 2022-04-144 – Ajout de signalisation chemin de la Haute-Ville

2022-04-11 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2022-04-144 – AJOUT DE SIGNALISATION CHEMIN DE LA HAUTE-VILLE**

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été préalablement remise aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT QU'un *avis de motion* est par les présentes donné par monsieur Luc Vézina, conseiller, qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal sera présenté pour adoption, le projet de règlement numéro 2022-04-144 décrétant l'ajout de signalisation sur le chemin de la haute-Ville;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Luc Vézina

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

ADOPTÉ

09. Accès au fleuve – Demande de la corporation de la Sauvagine de L’Isle-aux-Grues

2022-04-12 **ACCÈS AU FLEUVE - DEMANDE DE LA CORPORATION DE LA SAUVAGINE**

CONSIDÉRANT QU’un accès sécuritaire au fleuve a été mis en place en 2004, du côté nord-ouest de l’Isle;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de brise-lames, afin de sécuriser d’avantage la mise à l’eau des embarcations fut un échec;

CONSIDÉRANT QUE l’amélioration de l’accès au fleuve est impératif et important pour les insulaires;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de la Sauvagine de L’Isle-aux-Grues désire mener à bien le projet de sécuriser l’accès au fleuve;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de la Sauvagine souhaite prendre action, elle demande une participation financière de la municipalité de L’Isle-aux-Grues, qui permettra d’entreprendre les démarches pour la réalisation du projet.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Edith Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de L’Isle-aux-Grues octroi un montant de 500,00\$ à la Corporation de la Sauvagine de L’Isle-aux-Grues pour entreprendre les démarches dans le projet de rendre sécuritaire l’accès au fleuve pour la mise à l’eau des embarcations.

ADOPTÉ

10. Demande CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec)

2022-04-13 **DEMANDE DE MORCELLEMENT DE DEUX LOTS POUR EN FAIRE L’ÉCHANGE**

ATTENDU QUE la demande consiste au morcellement des lot 3 476 184 et 3 475 028, dans le but d’en faire l’échange et régulariser l’occupation des parties de ces lots ;

ATTENDUE QUE le potentiel agricole du lot 3 476 184 est en partie cultivable et déjà cultivé par la ferme Denis Boulanger ;

ATTENDUE QU’une partie du lot 3 475 028 est bornée par un cours d’eau et est non propice à l’agriculture ;

ATTENDUE QUE l’autorisation du morcellement et l’échange favorisera la culture de la Parcelle A du lot 3 476 184 actuel ;

ATTENDUE QUE le lot 3 476 184 est un terrain résidentiel à vocation touristique, l’autorisation de morcellement et d’échange aura comme conséquence d’harmoniser l’espace ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Edith Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L’Isle-aux-Grues appui la demande d’autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. (CPTAQ)

ADOPTÉ.

11. Renouvellement des polices d'assurance

- a. Police assurance MMQP-03-018070.17
- b. Police assurance FQM 18070-1

a. Police assurance MMQP-03-018979.17

2022-04-14 POLICE ASSURANCE MMQP-03-018070.17

CONSIDÉRANT QUE la police assurance, 2021-2022, MMQP-03-018070.17 arrive à échéance le 14 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie de la nouvelle police d'assurance MMQP-03-018070.17, 2022-2023, a été préalablement remise à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Simon Nadeau

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la police d'assurance MMQ-03-018070.17, 2022-2023 soit renouvelée au montant de 15 442.03\$.

ADOPTÉ

b. Police assurance FQM 18070-1

2022-04-15 POLICE ASSURANCE FQM 18070-1

CONSIDÉRANT QUE la police assurance, 2021-2022, FQM 18070-1 arrive à échéance le 14 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie de la nouvelle police assurance FQM 18070-1, 2022-2023, a préalablement été remise à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Rousseau

APPUYÉ PAR monsieur Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la police assurance FQM 18070-1, 2022-2023, soit renouvelée au montant de 872,00\$

ADOPTÉ

12. Varia

Suivie des dossiers

- a. Dossier aménagement chemin menant au fleuve : aucun avancé;
- b. Garage municipal : aucun changement dans le dossier attente du bateau;
- c. Bloc sanitaire : rencontre prochaine pour prendre une décision.

13. Période de question

M. Gariépy, maire, transmet les règles de bien séance pour la période question.

14. Levée de la séance

2022-04-16 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Luc Vézina

APPUYÉ PAR monsieur Simon Nadeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du Conseil soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Séance levée à 19h47.

ADOPTÉ

Pierre Gariépy, maire

Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière